

REFORME DES RETRAITES

Certaines de nos revendications enfin prises en compte Le Ministre de l'Intérieur nous répond!

prévoyance sie complémentai age légal assurance de vie activité aux plein. Per activité public privé nrivé proposition privé activité indemnités public privé privé proposition privé prevenus

Le 22 novembre, une délégation de la CFDT, composée d'ALTERNATIVE Police et du SCSI, était reçue en réunion bilatérale par la conseillère du Haut Commissaire aux retraites, Jean Paul DELEVOYE.

A cette occasion, nous avons demandé des garanties sur notre régime de retraite et revendiqué de nouvelles avancées.

Aujourd'hui, Christophe CASTANER répond à certaines de nos revendications et acte le principe par écrit dans un courrier qu'il vient d'adresser! (courrier à la suite de ce tract)

Le Ministre s'engage!

- Le nouveau système de retraite sera un système de répartition, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations;
- Ce système sera par points, et la loi garantira la valeur du point pour éviter toute baisse ;
- Le système maintiendra le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités;
- Toutes les primes seront intégrées dans le calcul des pensions
- La reconnaissance de notre profession comme un métier pénible
- Les spécificités policières seront conservées pour ceux qui exercent des missions régaliennes de sécurité et d'ordre public pendant une période minimale. Le champ des emplois concernés sont toujours en discussion avec les syndicats.
- les droits à un départ anticipé restent ouverts comme aujourd'hui, sans changement.

Ces annonces vont dans le bon sens mais... ALTERNATIVE Police reste prudent et vigilant.

Il demeure encore de nombreuses interrogations et inquiétudes comme le statut du travailleur de nuit ou encore le calcul de la pension sur les 6 derniers mois.

Pour ALTERNATIVE Police, il faut savoir négocier avant de contester et nous continuerons en ce sens!

Néanmoins, nous nous mobiliserons le moment venu si nous n'étions pas entendus !



Nos revendications

- La reconnaissance que notre régime dérogatoire aux retraites n'est pas un régime spécial
- L'Intégration de toutes les primes dans le calcul de la pension, revendication policière vieille depuis plus de 20 ans
- Le maintien de la bonification du 1/5ème sous une forme ou une autre.
- La garantie de la valeur du point pour les pensions afin qu'il ne baisse pas dans l'avenir
- La reconnaissance et la prise en compte du métier de policier comme un métier pénible et dangereux.
- La reconnaissance du statut du travailleur de nuit
- Le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de carrière

jour pour sauvegarder vos acquis et en conquérir de nouveaux!
Soutenez-nous en nous rejoignant encore plus nombreux!





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le **0** 4 DEC. **2019** *CAB/SF/FG/LR/N°* 153

Monsieur le Secrétaire général,

Le Gouvernement a pour objectif de créer un système universel de retraite qui couvrira tous les Français selon des règles simples et justes.

Le 18 octobre dernier, j'ouvrais avec vous et avec Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, une concertation relative aux équilibres du système envisagé, ainsi qu'à la manière dont il est susceptible de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de vos métiers. Des réunions de travail se sont tenues par la suite.

Alors que cette période de concertation se poursuit, le Premier ministre a précisé il y a quelques jours certains aspects importants de la réforme :

- le nouveau système de retraite sera un système de répartition, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations ;
- ce sera un système par points, et nous inscrirons dans la loi la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser, ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités;
- nous mettrons en place un minimum de pension à 1000 euros par mois pour ceux qui ont une carrière complète.

S'agissant des fonctionnaires, le Premier ministre a confirmé que ce nouveau système de retraite représenterait un progrès dans deux directions :

- les fonctionnaires cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération, y compris sur leurs primes; cela veut dire plus de droits qu'aujourd'hui; mais aussi qu'à carrière et rémunération identique, les droits à la retraite seront identiques, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui;
- nous étendrons à la fonction publique la reconnaissance de métiers pénibles, qui n'existait jusque-là que pour le secteur privé.

Pour les policiers, des spécificités seront conservées pour les fonctionnaires qui exercent des missions régaliennes de sécurité et d'ordre public pendant une période minimale. Pour ces fonctionnaires, les droits à un départ anticipé resteront ouverts comme aujourd'hui, sans changement. Le champ des emplois concernés, comme la durée de la période minimale d'activité dans ces fonctions, font actuellement l'objet de concertations avec vous.

Par ailleurs, les gains représentés par les bonifications de durée qui existent dans vos régimes actuels seront préservés dans le futur système universel, ce qui permettra de maintenir des niveaux de retraite comparables aux pensions actuelles. Ces garanties seront inscrites dans le futur projet de loi portant création du système universel

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christophe CASTANER

Christofle Cas Sarey